



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **31 janvier 2022 à 15h00** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marianne Dessureault, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Norman St-Amour.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud est également présent.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Finances**
5. **Administration générale**
 - 5.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022
 - 5.2 Avis de motion pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception
 - 5.3 Adoption du projet de Règlement 22-1117 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception
6. **Urbanisme et Environnement**
7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**
8. **Travaux publics et Parcs**
9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
10. **Divers**
11. **Période d'information**
12. **Période de questions**
13. **Fermeture de la séance**

1. **Ouverture de la séance**

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

22-0131-031 Il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

5. **Administration générale**

5.1 **Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022**

22-0131-032 Attendu qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2022.

Il est proposé par Marianne Dessureault et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- Déposer les prévisions budgétaires pour l'année 2022, lesquelles se détaillent comme suit :

Revenus	2022
Taxes sur la valeur foncière	12 106 050 \$
Taxes sur la valeur foncière - secteur	143 025 \$
Taxes sur une autre base	4 155 280 \$
Tenants lieu de taxes et autres	259 219 \$
Imposition de droits	1 407 651 \$
Autres revenus et services rendus	1 019 767 \$
Subvention gouvernementale	599 138 \$

Revenus divers	29 450 \$
Affectations surplus et fonds	532 000 \$
Total	20 251 580 \$

Dépenses	2022
Administration générale	2 674 078 \$
Sécurité publique	3 167 252 \$
Voirie municipale	1 543 014 \$
Enlèvement de la neige	1 464 692 \$
Éclairage de rue et autres transports	181 066 \$
Aqueduc et égout	681 403 \$
Matières résiduelles	1 792 359 \$
Protection de l'environnement	959 817 \$
Urbanisme, développement, tourisme	1 450 270 \$
Loisirs et culture	2 614 622 \$
Frais de financement	938 513 \$
Remboursement dette à long terme	2 504 494 \$
Remboursement fonds de roulement	280 000 \$
Total	20 251 580 \$

- D'affecter 420 000\$ provenant du surplus accumulé non affecté au budget 2022.
- D'affecter 39 000\$ provenant de la réserve égout village au budget 2022.
- D'affecter 130 000\$ provenant des droits de carrières-sablères pour les postes budgétaires suivants :
 - o 02-320-02-521 – Asphalte
25 000\$
 - o 02-320-04-521 – Gravier
50 000\$
 - o 02-320-06-521 – Ponceaux
35 000\$
 - o 02-320-09-521 – Scellement de fissures
20 000\$

5.2 Avis de motion pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception

Avis de motion est donné par Lyne Lavoie à l'effet qu'un projet de règlement sera présenté pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception.

5.3 Adoption du projet de Règlement 22-1117 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception

22-0131-033

Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 22-1117 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception* soit et est adopté comme déposé.



12. **Période de questions**

13. **Fermeture de la séance**

22-0131-034 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 14 h 15.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier